

# Nature et Progrès 66

vous propose en 2024, deux foires (entourez la-les foire-s qui vous intéresse) :



19<sup>ème</sup> Foire Bio de Prades

1<sup>ère</sup> foire d'Amélie les Bains

**Dimanche 21 juillet 2024**  
Place de la République (centre ville)

**Dimanche 15 sept 2024**

Accueil exposant dimanche à 7 h  
Ouverture au public de 9h00 à 21 heures

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### A renvoyer :

**Nature et Progrès 66, chez Chantal Pons, 16 rue des Fontaines, 66500 Prades Tél : 06 42 22 64 73**

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. Votre inscription ne sera validée qu'à réception de ce bulletin :

1. Rempli et signé.
2. Accompagné du paiement à l'ordre de Nature et progrès P.O.
3. Pour les producteurs agricoles, et les transformateurs : la certification bio
4. Pour les artisans et revendeurs : la copie de la carte d'identification (statut commercial) ET certification bio des produits. Et justificatifs des produits si pas considéré comme bio (ex : matériel ...).
5. L'attestation d'assurance

Raison Sociale: .....Statut juridique: .....

Nom & Prénom du responsable : .....

Adresse complète : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Courriel : .....

Téléphone portable : ..... autre tél : .....

**Je suis** : (cocher une case) :

- maraîcher (producteurs de fruits ou de légumes ne transformant pas leur production)  
 producteur ou transformateur  restaurateur ou brasseur  artisan  revendeur

**Assurance**: ..... N° de Responsabilité civile : .....

Date de validité..... **Joindre votre attestation d'assurance actuelle**, et nous

joindre celle correspondant à la date de la foire, si besoin, dès que possible. **Demandez à votre assureur**

**l'attestation pour "FOIRES ET MARCHES"**

Merci de cocher votre mention ou label, et de joindre impérativement les certificats en cours de validité

**POUR CHAQUE PRODUIT EXPOSE :**

- Nature & Progrès  Demeter  Simples  Biocoherence  AB

Votre organisme certificateur : .....

**Pour les producteurs, superficie de votre exploitation :**

- Liste exhaustive des produits que vous exposerez à la Foire Bio : (Vous pouvez joindre un catalogue)
- Pour les produits nouveaux que vous souhaitez exposer, merci de joindre le descriptif complet. **Attention** artisans, revendeurs et associations : merci de préciser le mode et lieu de fabrication des articles en précisant l'origine des matières premières (joindre copie de leurs certifications - biologique et équitable). Sans ces documents, votre dossier ne pourra être accepté.

.....

.....

.....

.....

- Vous souhaitez proposer une animation ou un atelier, décrivez-nous ce que vous souhaitez proposer, forme et contenu, durée et fréquence de l'animation (gratuite ou au chapeau, les conditions nécessaires (matériel, point d'eau...)). Souhaitez-vous proposer une conférence ?

.....

.....

.....

.....

- Pour les Professionnels n'ayant pas exposé à la Foire Bio en 2023, merci de donner en quelques mots vos motivations, et d'expliquer en quoi votre stand correspond à la démarche, à l'éthique et aux valeurs de Nature & Progrès.

.....

.....

.....

- Vos suggestions, propositions, vos souhaits et engagements pour une foire bio encore plus dynamique d'année en année.

.....

.....

- Demande particulière : .....

**Informations nécessaires pour votre emplacement à la foire** (cochez vos choix) :

- Je souhaite un stand de ..... m linéaires
- J'ai une structure FIXE (type barnum) qui compose mon stand, dimensions :  
longueur..... x largeur..... x hauteur.....
- Je n'ai pas de structure fixe nécessitant une profondeur spécifique
- Je n'ai pas besoin d'électricité  J'ai besoin d'électricité (voir article Sécurité du règlement, veillez à être équipés pour vous raccorder au réseau ! Rallonges etc)

**Tarifs 2024**

**L'adhésion à N&P66 c'est votre soutien à nos valeurs, nos actions et à notre engagement, notamment d'organiser ces foires.**

**Le montant de l'adhésion est réduite à 10 euros, contre 20€ habituellement, merci pour votre soutien !**

Tarif pour 1 foire, à préciser :  Prades  Amélie les Bains

|                        | 2m       | 3m  | 4m  | 5m  | 6m  | 7m  | 8m  |
|------------------------|----------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Prix                   | 20€      | 30€ | 40€ | 50€ | 55€ | 60€ | 65€ |
| Association sans vente | Gratuité |     |     |     |     |     |     |
| Adhésion               | 10€      |     |     |     |     |     |     |

Tarif pour 2 foires : 1<sup>ère</sup> foire voir tableau précédent, 2<sup>ème</sup> foire ½ tarif sur tous les métrages

Les producteurs sous mention Nature et Progrès bénéficient de 10 euros de réduction

- Je joins tous les justificatifs demandés (voir la liste en page 1). Mon dossier est complet.
- Je déclare avoir lu et accepté sans réserve le règlement intérieur 2023, et je certifie l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à ..... Le..... Signature:

*Pensez à imprimer en recto verso*  
PS : 1 ticket repas de 10 euros sera offert à chaque stand

## **Règlement de la foire** (à lire impérativement)

### **Inscription**

- 1/ L'organisateur se réserve le droit, sans avoir besoin de se justifier, d'accepter ou de refuser l'inscription d'un candidat. S'il y avait besoin de sélection, le groupe N&P66 donnerait priorité aux exposants avec mention « Nature et Progrès » et locaux (du département).
- 2/ L'exposant a l'obligation de se conformer, sans recours contre l'organisateur, au présent règlement, à toutes les mesures qui pourraient être prises par l'organisateur, aux lois, arrêtés et injonctions des pouvoirs publics.

### **Emplacement**

- 1/ l'emplacement est indivisible et ne peut être sous-loué.
- 2/ L'exposant supporte les frais d'aménagement, d'installation, d'assurance, de nettoyage et de démontage de son emplacement. Il respecte les mesures prescrites en matière d'hygiène, de sécurité, d'incendie et assure la remise en état des terrains mis à sa disposition.
- 3/ les exposants s'engagent à être présents sur leur stand pendant la durée de la foire de 7h à 20h, à préciser en fonction du programme particulier des animations.
- 4/ l'exposant s'engage à gérer ses déchets.

### **Assurances**

- 1/ Les exposants doivent avoir souscrit une assurance responsabilité civile et faire mention d'une police qui couvre l'exposant sur « les foires et marchés ».
- 2/ les exposants doivent également faire assurer contre l'incendie et les dégâts des eaux, le matériel de stand et les marchandises exposées par eux, que ce matériel et ces marchandises soient leur propriété ou celle d'un tiers.
- 3/ En cas de dégâts matériels ou de dommages corporels, et quelle qu'en soit la cause, les exposants renoncent sans réserve à tout recours contre l'organisateur, les co-organisateurs, administrateurs, préposés de l'organisation et participants de la manifestation.
- 4/ l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dommages qui pourraient-être occasionnés aux produits exposés.

### **Vente**

- 1/ Ne seront acceptés sur la foire que les produits de l'agriculture biologique, certifiée ou sous mention contrôlée. Concernant l'artisanat, ne seront acceptés que les matériaux biologiques voire naturels et teintés non chimiquement.
- 2/ les exposants s'engagent à ne présenter que des produits ou services pour lesquels ils ont été admis à la foire et de retirer de leur stand tout produit ou article jugé indésirable par le comité et sur simple notification des organisateurs. (cas des revendeurs présentant un produit déjà fabriqué par un artisan ou un producteur présent sur la foire)
- 3/ tous les produits transformés doivent avoir un étiquetage précis de leur composition.
- 4/ l'affichage des prix pour tout article exposé est obligatoire.

## **Sécurité**

Les exposants s'engagent à n'utiliser que des appareils électriques et à gaz répondant aux normes de sécurité. L'électricité est limitée sur le site. Son utilisation est réservée aux professionnels qui en ont un réel besoin (frigos, cuisson...) et n'est pas accordée pour des besoins plus accessoires.

## **Litiges et ruptures de contrat**

- 1/ les exposants ne pourront engager aucun recours de remboursement auprès des organisateurs en cas d'annulation de la foire pour un cas de force majeure.
- 2/ aucune ristourne ni dédommagement ne sera accordé par l'organisateur pour quelque motif que ce soit.

## **Important**

- 1/ les stands seront installés en extérieur, dans un lieu ensoleillé et ombragé.
- 2/ le participant doit se munir du matériel nécessaire pour exposer ses produits (Parasols et si usage de l'électricité : prévoir une rallonge de 30 mètres et prises européennes en conséquence)
- 3/ l'accueil des participants se fera à partir de 7 heures. A son arrivée le participant se renseigne auprès de l'organisateur pour connaître son emplacement et devra le respecter.
- 4/ l'ouverture de la foire est prévue pour 9 heures, aucun véhicule ne pourra entrer dans la foire passé ce délai.
- 5/ la fermeture est prévue habituellement à 20 heures. Tous les exposants sont tenus de rester jusqu'à la fin de la foire. Heure à préciser en fonction des règles sanitaires du moment
- 6/ l'usage de sacs plastiques est interdit, les sacs recyclables sont obligatoires. Le tri sélectif aussi.
- 7/ l'usage des couverts dits jetables est interdit. Merci de vous munir de vaisselle lavable.
- 8/ tout dossier d'inscription incomplet est mis sur liste d'attente et n'est pas assuré d'avoir une place.
- 9/ l'emplacement des stands n'est pas garanti d'une année sur l'autre.